

SARL A.Q.A
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000€
SIEGE SOCIAL : 66100 PERPIGNAN
9 RUE POUNTET DE BAGES
RCS PERPIGNAN 438 716 482

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an Deux Mille vingt Trois,
Le 30 Juin,
À 11 heures.

Les associés de la société « A.Q.A » au capital de 8 000€ divisés en 400 parts sociales de vingt euros (20€) chacune, dont le siège social est sis 9 rue POUNTET DE BAGES 66100 PERPIGNAN, se sont réunis audit siège sur convocation de la gérance conformément à l'article 25 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés et qui a été émargé par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. NAHAN Sylvain, gérant.

Le président constate que sont présents :

- **M. NAHAN Sylvain,**
- **Propriétaire de 400 parts**

Que les 400 parts sociales sont présentées,
Soit la totalité des parts composant le capital social
De la société **400 parts**

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres, les documents suivants :

- La feuille de présence de l'assemblée,
- Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'inventaire,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Conformément à l'article L. 223-26 du Code de Commerce, le président déclare que les

documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée, tenus à leur disposition au siège social et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration et reconnaissent la validité de la convocation.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés, toutes explications utiles sur la marche des affaires sociales au cours de cet exercice, il fait part de perspectives de l'exercice en cours et demande à approuver les comptes qui lui sont soumis.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022.
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.
- Rémunération gérance.
- Questions diverses.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31/12/22, approuve dans leur ensemble et dans chacune de leur partie, les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit comptable de (- 487€).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022, s'élevant à la somme de (- 487€) de la manière suivante :

- Report à Nouveau : (- 487€)

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce a constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint déclare approuver successivement ces conventions.

Chacune desdites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés rappelle qu'il n'a été versé aucune rémunération à la gérance pour l'exercice de ses fonctions.

M. NAHAN Sylvain pourra prétendre en outre, sur présentation des justificatifs au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

M. NAHAN Sylvain s'étant abstenu.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale déclare irrecevable toute action en nullité pour vice de convocation à raison de la présence de tous les associés et donne acte à la gérance de ce que tous les documents exigés par la loi ont été communiqués dans les délais légaux.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents, après lecture.

La Gérance,

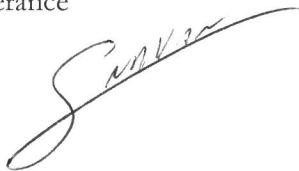


**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES A
L'ARTICLE L.223-19 DU NOUVEAU CODE DU COMMERCE**

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du nouveau Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les opérations ou conventions ci-après intervenues ou exécutées au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 :

- Monsieur NAHAN Sylvain n'a perçu aucune rémunération pour ses fonctions de gérant en 2022.

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvain Nahan', written over a horizontal line.

SARL A.Q.A
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000€
SIEGE SOCIAL : 66100 PERPIGNAN
9 RUE POUNTET DE BAGES
RCS PERPIGNAN 438 716 482

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion concernant l'exercice clos le 31/12/2022, ainsi que les comptes et le bilan dudit exercice, soumis à votre approbation.

Pour votre information nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan,
- Le compte de résultat de l'exercice,
- L'annexe au bilan et au compte de résultat,
- Le texte des résolutions que nous proposons à votre vote.

Les comptes et le bilan que nous vous soumettons ont été établis selon les formes et les méthodes d'évaluation en vigueur.

Après constatation des amortissements selon le taux en usage dans notre profession, et en outre, après constitution des provisions qui nous ont paru nécessaires pour faire face à des pertes et charges probables, les comptes et le bilan font apparaître pour l'exercice écoulé, un déficit comptable de 487 euros, au sujet duquel nous vous ferons ci-après une proposition d'affectation conforme aux stipulations de nos statuts.

I - COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE :

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION

Nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 95 884 euros.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont de 96 374 euros.

RESULTAT

Le résultat d'exploitation dégagé au cours de l'exercice est de (- 490€).

Le déficit comptable s'élève à (- 487€).

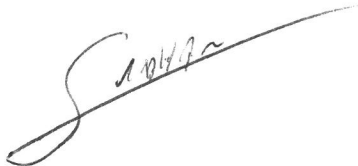
II-PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS :

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 487 euros à concurrence de :

- Report à Nouveau : (- 487€)

Nous espérons que les résolutions que nous soumettrons à votre vote, auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérant, quitus de sa gestion.

La gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. M. P.' or similar, written in a cursive style.

Désignation de l'entreprise : SARL A.Q.A				Néant	
Adresse de l'entreprise : 9 RUE DU POUNTET DE BAGES A4 Copy . 66100 PERPIGNAN					
Numéro SIRET* : 43871648200015					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le	
				31/12/2021	
Exercice N, clos le : 31/12/2022					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010 4 573	012	4 573	4 573
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028 15 647	030 15 647	-0	
	Immobilisations financières* (1)	040 488	042 488	488	488
Total I (5)		044 20 708	048 15 647	5 061	5 061
C	Stocks - Mat.ières, apros en cours de prod.*	050 3 234	052	3 234	2 662
I	- Marchandises*	060 721	062 721	721	789
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068 1 981	070 1 981	1 981	445
U	(2) - Autres* (3)	072 56	074 56	56	110
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084 12 557	086 12 557	12 557	14 677
N	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096 18 549	098 18 549	18 549	18 683
Total général (I + II)		110 39 257	112 15 647	23 610	23 744

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	8 000	8 000	
	Ecart de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126	800	800	
R	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132			
P	Report à nouveau	134			
R	Résultat de l'exercice	136	-487	2 810	
E	Subventions d'investissement	137			
S	Provisions réglementées	140			
Total I		142	8 313	11 610	
Provisions pour risques et charges Total II		154			
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
F	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	8 715	5 727	
F	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169)	172	6 583	6 407	
E	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	15 297	12 134	
Total général (I + II + III)		180	23 610	23 744	

F	(1) Dont immobilisations financières	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E	à moins d'un an			
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût revient des immos acquises	182
V			ou créées au cours de l'exercice*	
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise :		SARL A Q A		Exercice N, clos le (1)		Ex N-1, clos le (2)	
				31/12/2022		31/12/2021	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	6 746		7 842
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214	64 875		54 089
O	Production vendue services*	intra communau	217	218	24 263		26 784
D	Production stockée* (variati* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			1 500
X	Autres produits			230			1 437
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	95 884		91 651
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	2 537		1 706
H	Variation de stock (marchandises)*			236	67		321
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	4 920		3 332
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240	-572		569
G	Autres charges externes* (dont crédit bail)			242	43 931		46 791
E	- mobilier	2 783	- immobilier				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET*) :	243	1 040	244	2 277		2 166
	Rémunérations du personnel*			250	37 649		29 430
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	5 493		4 497
X	Dotations aux amortissements*			254			33
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	72		2
D	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles)	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	96 374		88 848
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-490		2 803
	Produits financiers (III)			280	3		7
D	Produits exceptionnels (IV)			290			
I	Charges financières (V)			294			
V	Charges exceptionnelles (VI)			300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art 39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-487		2 810
B - RESULTAT FISCAL				312		314	487
Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit col 2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	11 000		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 not)			324			
D	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispense de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelles (44 series)	355	Zone franche urbaine (44 series B)	357	Zone restreinte défensité (44 series C)	121		
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Batiments d'emploi redynamiser	991				
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 series A)	989	passage à l'étape B "redynamiser" EUD	991		
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septies bis)	991		
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346						
Dont deduct. exception (art 39 decies A)	645	Dont deduct. exception (art 39 decies A)	643	Dont deduct. exception (art 39 decies B)	646		
Dont deduct. exception (art 39 decies C)	647	Dont deduct. exception (art 39 decies D)	648	Dont deduct. exception (art 39 decies E)	641		
Dont deduct. exception (art 39 decies F)	990	Dont deduct. exception (art 39 decies G)	649				
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	10 513	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356			
Déficits antérieurs reportables *						360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	10 513	372	

S.N